



Circulaire à conserver toute l'année scolaire

Circulaire de rentrée, année scolaire 2015-2016

Le mot de rentrée du chef d'Établissement, l'actualité de la rentrée pour notre école :

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Cette rentrée est marquée par le passage à 4,5 jours après 3 années de travail avec la municipalité.

Cette nouvelle organisation a demandé et demandera des adaptations à nombreux d'entre nous, une attention des familles pour éviter une augmentation de la fatigue de l'enfant du fait d'un lever supplémentaire pour aller à l'école.

Ce changement permettra aux enfants de bénéficier d'une matinée de cours en plus, le mercredi matin, de journées scolaires raccourcies de 30 minutes et des temps d'activités périscolaires proposés à tous les élèves de GS au CM2 dans le domaine culturel, sportif et scientifique.

Cette nouvelle organisation permet aussi d'apporter de nouveaux services aux enfants : augmentation du temps de présence des ASEM (aide spécialisée des écoles maternelles) dans les classes maternelles (2,5 heures par classe en moyenne), la présence de professeurs de maternelle en début d'après-midi dans des classes élémentaires pour apporter du soutien, des aides aux enfants.

Cette mise en place de la semaine de 4,5 jours a été préparée en partenariat étroit avec la municipalité.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) seront animés par du personnel communal qualifié et financés par la Mairie de Saint-Renan.

Nous avons choisi que les nouveaux temps d'accueil (le soir de 16h à 16h30, le mercredi de 12h à 12h30), les transferts et accompagnements jusqu'aux lieux de TAP, la surveillance des siestes de PS et MS soient assurés, coordonnés par le personnel de l'école. Le financement de ses services est pris en charge par la ville de Saint-Renan. La direction de l'école et l'OGEC ont signé une convention avec les élus.



Cette rentrée est aussi marquée par l'entrée en vigueur de nouveaux programmes à l'école maternelle. Priorité est donnée au langage, à la socialisation, au jeu tout en continuant la préparation progressive de l'enfant à l'entrée en CP. Nouveaux programmes disponibles à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_2/37/8/ensel4759_arrete-annexe_prog_ecole_maternelle_403378.pdf

Comme les années précédentes, ouverture d'un nouveau niveau de classe bilingue (français-breton), le niveau de CM2 qui complètera les niveaux de PS, MS, GS et CP, CE1, CE2, CM1. Dans une classe bilingue, le français et le breton sont enseignés à parité. Les classes bilingues sont intégrées à l'école et participent aux mêmes projets pédagogiques. Les élèves suivent les mêmes programmes et atteignent les mêmes objectifs que les élèves qui sont en filière monolingue. Le collège Saint-Stanislas propose depuis la rentrée 2010 aussi une filière bilingue.

Comme le montre de nombreuses études, l'apprentissage des langues étrangères, dès le plus jeune âge, est un atout pour les enfants. Lorna Gill Lassourd continuera à animer des temps d'initiation à l'anglais pour les élèves de PS au GS 2 fois par semaine par classe. En CE2, CM1 et CM2, les groupes de langue (anglais et espagnol) seront à effectif réduit pour permettre d'offrir de meilleures conditions d'échanges, de communications orales. Pour poursuivre le travail commencé en maternelle depuis 2 ans, Lorna interviendra aussi auprès des élèves de CP et CE1.



Durant l'été, grâce au travail de nombreux bénévoles sur le site primaire, trois classes de l'école primaire ont bénéficiées de nouvelles fenêtres (CM1 B, CE1 A et CE1 B). L'ensemble des fenêtres du bâtiment principal a été changé en 3 ans grâce à cet investissement inestimable de nos bénévoles. Un grand merci au nom de tous !

Les cours de récréation avant et arrière de l'école élémentaire se verront doter de nouveaux panneaux de basket dans les prochains jours.

Dans le cadre du passage vers l'école numérique, des classes de l'école élémentaire bénéficieront d'un espace numérique de travail (ENT) qui permettra aux parents de voir en ligne le travail du soir à faire, des actualités et des documents de la classe sur un blog sécurisé. Toutes les classes de l'école élémentaire bénéficient d'un TBI, une classe de maternelle sera équipée prochainement d'un TBI à son tour. Un TBI peut être comparé à une sorte d'écran d'ordinateur géant, et permet donc d'intégrer naturellement l'informatique au sein de la séance d'apprentissage. Les élèves se familiarisent ainsi au jour le jour à l'environnement informatique, à l'utilisation d'un traitement de texte, à la recherche sur Internet. Le TBI offre une large surface de projection visible par tous, et sur laquelle chacun peut intervenir. Cela permet de placer toute la classe dans la même situation d'apprentissage, en étant sûr que tous les élèves visualisent exactement la même chose, et avec une attention certainement plus forte que devant un manuel ou une photocopie. Cela permet de développer de nombreuses possibilités de travaux en commun : rédaction collective d'un texte, découverte des pages préalablement numérisées d'un album, navigation sur Internet... Sans le TBI ce type d'expériences serait impossible, ou du moins beaucoup plus difficile à mettre en œuvre.



En complément, la flotte des 25 ipads va aussi être augmentée par l'arrivée de nouveaux Ipad en maternelle.

L'expérimentation proposant au CE1 au CM2 des activités périscolaires durant l'heure de midi a été pérennisée. 9 personnels complétés de bénévoles proposeront des activités sportives, éducatives, culturelles ou artistiques pour les élèves volontaires tous les midis de 12h30 à 13h20.

L'un des priorités de l'année est de développer un parcours culturel et artistique pour tous les élèves de PS au CM2. Notre école a candidaté et a été retenue pour accueillir un service civique. Clarisse Coquet rejoint l'équipe pédagogique avec pour mission de préparer, d'animer des temps culturels dans les temps périscolaires, les temps de classe.

L'équipe enseignante a préparé de nouveaux projets pour l'année : l'école accueillera pendant un mois le cirque Alexandro Klising pour les élèves de PS au CE2 en filière monolingue et pour tous les élèves de la filière bilingue. Les CM1 partiront en mai prochain sur le trace du débarquement des alliés en Normandie. Les CM2 s'initieront au ski, à la montagne en janvier prochain. Des activités de lutte bretonne (CP, CE1), de natation (CP, CE1, CE2), de voile et de volley (CM1, CM2), de découvertes de l'opéra et de choral (en CP et CE2), de création musicale (en filière bilingue, CE1, CLIS),



L'équipe pédagogique (enseignante et éducative) se donne pour priorité de continuer d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants qui lui sont confiés, pour ainsi leur offrir un enseignement de qualité et des valeurs, pour que nous les aidions à faire jaillir le meilleur d'eux-mêmes.

La volonté de l'équipe éducative est et doit être de faire de la « **confiance** » notre « maître mot », « par les messages que nous adressons aux élèves, explicitement : soutiens, encouragements, conseils, attentes, ou implicitement : regards bienveillants, attitudes positives, attention portée, autonomie accordée... Cette confiance se construit au fil des expériences vécues.

Je souhaite à chacun de vos enfants, une année pleine de découvertes et de rencontres, une année où ils développeront leur désir et le plaisir de connaître et d'apprendre.

La direction de l'établissement : un chef d'établissement et un conseil de direction

L'école Notre Dame de Liesse est une école qui accueille 600 élèves encadrés par 50 personnes. Depuis 3 ans, le chef d'établissement a choisi d'être accompagné par un conseil de direction qui est une instance de réflexion, de concertation supplémentaire dans l'établissement. Ce conseil de direction est composé de :

- Yann Paranthoën : responsable du site de l'école primaire en cas d'absence du chef d'établissement et responsable administratif de l'ensemble de l'établissement en cas d'absence prolongée du chef d'établissement
- Patricia Cam : responsable du site de la maternelle en cas d'absence du chef d'établissement et de la gestion du personnel en cas d'urgence ou d'absence en liaison avec le chef d'établissement, adjointe pour le Cycle 1 (PS, MS, GS)
- Anne Laure Farou : adjointe pour le cycle 2 (CP, CE1)
- Caroline Talarmain : adjointe pour le cycle 3 (CE2, CM1, CM2)

Présentation de l'équipe éducative et de la répartition des classes :



Photo de la Pré-rentree commune entre les équipes de l'école Notre Dame de Liesse et le collège Saint-Stanislas.

Niveau	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
TPS/PS	PS A	Janine LE DUFF	PS B	Anne LE GAC		
	PS/MS	Véronique TREHORET	PS/MS B	Patricia CAM		
GS	GS A	Katell Simler (lundi et mardi) et Martine Pottier (jeudi et vendredi)	GS B	Martine Mazé		
	CP A	Denise GALLEE	CP B	Anne GUEGUEN		
CP/CE1/CE2	CP/CE1	Françoise LAMOUR	CE1 A	Cécile LE REST	CE1 B	Anne Farou
	CE2 A	Josiane DENIS (lundi, mardi et vendredi) - Irène Giraud (jeudi)	CE2 B	Marie GARNIER (mardi, jeudi et vendredi) - Claude GOUBELLE (lundi)		
CM1	CM1 A	Patricia BARBOT	CM1 B	Christelle DUCRET	CE2/CM1	Yann PARANTHOËN
CM2	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Marie ROHOU	CM2 C	Christelle BLAZE-GELEBART
BILINGUE	PS/MS/GS	Patricia PASCO	GS/CP/CE1	Christine QUEAU-MORENO	CE2/CM1/CM2	Caroline LUNVEN - RIOU
Tous les GS bilingues seront accueillis dans une quatrième classe ouverte les jeudis et vendredis sur le site de la maternelle avec Allan Laurin						
	CLIS	BALCOU Erwan				

L'équipe enseignante est aidée par :

- Marie Rouxel, monitrice éducative du CP au CM2, secondée par Clarisse Coquet, service civique.
- 6 ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) : Jeanine Canté (MS A), Aimée Le Bars (GS A et GS B), Sylvie Pompidou (MS B), Pascale Ségalen (PS A), Mélina Capitaine et Corinne Doussal (PS B), Delphine Bellec (PS/MS bilingue)
- Un agent de service de l'école primaire (ménage des lieux communs et des classes) : Dylan Jégou
- Une aide éducatrice dans les classes bilingues : Annie Guézenoc
- 10 AVS (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation d'handicap) : Nadine Vanhove, Chantal Soubigou, Laëtitia Loquen, Anna Menguy, Christophe Borel, Muriel Celton, Chantal Cuijvers, Valérie Favé, Chantal Johan, Jessica Meznege
- Un intervenant en langue anglaise (maternelle) : Lorna Gill Lassourd.
- Un ouvrier d'entretien : Olivier Odrat

- Une secrétaire-comptable : Marie-Jo Squiban (voir plus loin)
- Sébastien Le Franc, éducateur sportif communal

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2)

Matin : accueil à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h35 – Sortie à 11h50 (sauf le mercredi à 12h00)

Après – midi : accueil à 13h20 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h00

Fermeture des portails à 8h45 et 13h35

Cours : les lundis, les mardis, les mercredis matin, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les samedis

** Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Une surveillance est assurée de 8h00 à 8h25 par un personnel OGEC. Les enfants présents sur la cour avant 8h00 peuvent être conduits à la garderie au frais des familles.*

Les enfants mangeant à la maison à midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 12h30.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h00 en élémentaire :

3 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h00 ou il rentre tout seul. Les enfants munis d'une carte verte ou d'une carte jaune peuvent sortir. Les enfants sans carte sont remis aux parents au niveau du portail (côté rue ou côté collège).
- Vous récupérez votre enfant entre 16h00 et 16h35. Les enfants sont accueillis et surveillés sur la cour arrière de l'école (ou, en cas de mauvais temps, la salle multifonctions – salle au dessus des CP). Vous pouvez récupérer votre enfant à tout moment en vous présentant à un personnel. Les enfants avec carte jaune ou verte peuvent partir à 16h30 en autonomie
- Vous récupérez votre enfant au delà de 16h35. Les enfants sont accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale).

Comment se passe, le mercredi, la sortie de l'école à 12h – l'école élémentaire :

3 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 12h00 ou il rentre tout seul. Les enfants munis d'une carte verte ou d'une carte jaune peuvent sortir. Les enfants sans carte sont remis aux parents au niveau du portail (côté rue ou côté collège).
- Vous récupérez votre enfant entre 12h00 et 12h30. Les enfants sont accueillis et surveillés à l'espace ludique. Vous pouvez récupérer votre enfant à tout moment en vous présentant à un personnel.
- Votre enfant est inscrit au centre de loisirs, le personnel municipal du centre de loisirs accueille et accompagne en car les enfants.

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) :

Horaires : 8h35 à 11h50 (sauf le mercredi à 12h00) et de 13h30 à 16h00

Cours : les lundis, les mardis, les mercredis matin, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les samedis

De 7h00 à 8h24 : accueil des enfants par le service de la garderie péri-scolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h25 à 8h35 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande sections se fera dans les classes par les enseignantes.

Les cours commencent à 8h35. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h45 dernier délai.

Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h45.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h15 jusqu'à 13h30. Les enfants de PS seront à déposer en salle de sieste, les élèves de MS dans leur classe et les élèves de GS sur leur cour de récréation. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h35.

A 11h50 et à 16h00, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes (classes de PS : à l'entrée de la classe dans le couloir – Classes de MS et GS : par la porte d'accès à la cour de récréation)

Afin de ne pas perturber la fin des cours et surtout le transfert des enfants à la cantine ou à la garderie, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs. MERCI pour votre compréhension.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h00 en maternelle :

3 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h00 en classe auprès de son enseignant.
- Vous récupérez votre enfant entre 16h00 et 16h30. Les enfants sont accueillis et surveillés en salle de motricité. L'enfant vous sera remis par un personnel de l'école.
- Vous récupérez votre enfant au delà de 16h30. Les enfants sont accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale).

Comment se passe, le mercredi, la sortie de l'école à 12h – l'école maternelle :

3 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 12h00 en classe auprès de son enseignant.
- Vous récupérez votre enfant entre 12h00 et 12h30. Les enfants sont accueillis et surveillés dans la salle de garderie. L'enfant vous sera remis par un personnel de l'école.
- Votre enfant est inscrit au centre de loisirs, le personnel municipal du centre de loisirs accueille et accompagne en car les enfants.

Garderie périscolaire :

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école tous les matins à partir de 7h00 et le soir, jusqu'à 19h00, les élèves de maternelle (PS au GS) sont accueillis au sein de l'école maternelle et les élèves d'élémentaire (CP au CM2) dans la salle ludique sur le site du primaire (local au-dessous de la salle informatique).

ATTENTION, le matin comme le soir, l'accueil en garderie périscolaire se fait sur les sites maternelle et élémentaire selon le niveau de l'enfant.

Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription qui est à retirer au secrétariat de l'accueil de loisirs (Ty-Colo, allée du chemin de Fer, 29290 Saint-Renan – 02 98 84 91 95).

Dossier disponible à l'adresse : <http://www.liesse.fr/spip.php?article849>

La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan.



Les TAP, temps d'activités périscolaires :

Ces temps sont gérés et assurés par la Mairie de Saint-Renan.

Le directeur des TAP pour l'école est Valentin Ponnavoy (contact : 06 82 25 88 93 ou vponnavoy@saint-renan.fr)

Tout enfant pour participer au TAP doit être inscrit : dossier familial <http://www.liesse.fr/spip.php?article849> ainsi que sur le serveur d'inscription : <http://www.liesse.fr/spip.php?article855>.

Un enfant non inscrit en TAP ne pourra pas participer au TAP ni être accueilli les jours de TAP de 13h30 à 14h45 à l'école.

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
8h35 à 11h50 : classes (3h15)		8h35 à 11h50 : classes (3h15)		8h35 à 12h00 : classes (3h25)		8h35 à 11h50 : classes (3h15)		8h35 à 11h50 : classes (3h15)	
11h50-13h30 : repas		11h50-13h30 : repas				11h50-13h30 : repas		11h50-13h30 : repas	
13h30 à 16h00 : classes (2h30)		13h30 à 16h00 : classes (2h30)				13h30 à 16h00 : classes (2h30)		13h30 à 16h00 : classes (2h30)	
14h55 à 16h00 : classes (1h05)		14h55 à 16h00 : classes (1h05)				14h55 à 16h00 : classes (1h05)		14h55 à 16h00 : classes (1h05)	
trajet TAP		trajet TAP				trajet TAP		trajet TAP	
13h45 à 14h45 : TAP - GS		13h45 à 14h45 : TAP - CE1 CE2				13h45 à 14h45 : TAP - CM1 CM2		13h45 à 14h45 : TAP - CP	
accueil - 10 min		accueil - 10 min				accueil - 10 min		accueil - 10 min	

Cantine :

Les enfants qui mangent à la cantine le signalent à leur enseignant le matin en arrivant (ou les parents en maternelle).

Les repas des élèves de PS, MS, GS et CP sont servis à la cantine, allée verte (12h00 : élèves de PS et de MS, 12h40 ; les élèves de GS et de CP).

Les repas des élèves de CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas. (11h55 : élèves de CE1 – 12h00 : élèves de CE2 – 12h05 : élèves de CM1 et de CM2).

Le coût du repas pour les enfants de Saint-Renan est de 4,00 euros (ou de 4,15 euros pour les enfants des autres communes). Les enfants renanais bénéficient d'une remise de 0,15 € (subvention municipale) pour tous les enfants, de 10% par enfant pour les familles de 3 ou plus et d'aide selon le quotient familial (quotient \leq 600 euros).

Les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école. Il n'y a pas de fonctionnement au ticket.

Pour tous les enfants de l'école sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.

Dans les fiches de renseignements que vous avez complétées début juillet, vous nous avez indiqué les ALLERGIES ALIMENTAIRES. Elles ont été transmises au gestionnaire de la cantine en cas d'allergies ou de régime.

En cas de modification, merci d'en informer rapidement l'école.



Les goûters et les bonbons à l'école primaire :

Du CP au CM2, un goûter peut être amené par les élèves s'ils en ont besoin.

Dans le cadre national de lutte contre l'obésité, seulement les goûter de fruits (pomme, banane, etc) ou à base de fruits sont autorisés.

Pour les anniversaires, il est autorisé d'apporter des bonbons à l'école. Il convient de les apporter en quantité raisonnable et sous forme distribuable en classe. La fête d'anniversaire se fait en classe avec les camarades, c'est un temps de partage (éviter donc les petits sacs qui rentrent à la maison).



Informations au sujet des maladies et hygiène :

Évidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée à un milieu scolaire et des mains propres.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...

Santé publique, le tabac :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, pris en application de l'article L. 3511-7 du Code de la santé publique interdit de fumer au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Merci de votre vigilance.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

Il convient de rentrer et de circuler dans le parking de l'école maternelle à vitesse réduite, même hors des horaires de l'école notamment quand vous vous rendez à la garderie.



En maternelle, merci de respecter les 2 places réservées aux handicapés.

A l'école élémentaire, il est maintenant interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.

Traverser le collège pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

La Direction et les professeurs d'EPS du collège demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire d'emprunter les allées pour ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

Classes de CP et classe bilingue GS-CP-CE1:

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP et de GS/CP bilingue de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

En début d'année les parents des élèves de GS de la classe bilingue remettront systématiquement leur enfant à l'enseignante et le récupéreront auprès de l'enseignante.

A 13h20, les élèves de GS bilingue sont à déposer sur la cour de l'école maternelle avec l'ensemble des élèves de GS.

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

Cette année, tous les documents ont été remis et rendus normalement début juillet.

Assurances : assurance individuelle – accident corporel – *aucun document à fournir*

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Les déclarations d'accidents scolaires ou extra-scolaires seront dorénavant faites par le directeur de l'école systématiquement. En cas d'accident en dehors de l'école (durant les week-ends, les vacances), une déclaration peut être faite aussi par l'école. Il convient de penser à le signaler au directeur.

Sur simple demande, le directeur fournira aux familles une attestation d'assurance en individuelle accident (cela peut-être nécessaire pour s'inscrire à des activités sportives ou à des centres de loisirs).

Assurances : responsabilité civile – *aucun document à fournir*

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais. Là encore, vous n'avez plus à fournir d'attestation d'assurance.

Uniquement si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Absences :

En cas d'absence, pour les enfants à partir du CP, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h30, en indiquant le motif. Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par téléphone, aux

parents. Dans tous les cas, les parents doivent faire connaître le motif de l'absence par écrit avec éventuellement production d'un certificat médical.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant.

A partir du CP, des formulaires d'absence ont été remis à votre enfant (feuille de couleur bleue dans le carnet de correspondance qui est rangé la pochette-circulaires) pour justifier ou prévenir une absence.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

En maternelle, merci de prévenir l'enseignante de votre enfant en cas d'absence programmée. A partir de la MS, une fréquentation scolaire régulière est fortement conseillée afin d'optimiser la réussite de votre enfant.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI en 2012-2013, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit dans le carnet de correspondance de l'enfant.



Ecole élémentaire, les périodes trimestrielles et les remises des bulletins :

Période 1 : 1 septembre au 4 décembre (remise bulletins, cycle 3 : mardi 8 décembre – cycle 2 : jeudi 10 décembre)

Période 2 : 7 décembre au 1 avril (remise bulletins, cycle 3 : mardi 19 avril – cycle 2 : jeudi 21 avril)

Période 3 : 18 avril au 5 juillet

Le règlement de l'école, charte d'utilisation des outils informatiques, pochette-circulaires, carnet de liaison :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte informatique. Nous vous demandons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant. Ce règlement et cette charte sont des documents pédagogiques à destination des enfants. Le règlement intérieur complet et la charte complète sont disponibles sur notre site internet ou au secrétariat de l'école.

Tous les enfants, à partir du CP, ont reçu à la rentrée une pochette-circulaires. Cette pochette-circulaires contient un cahier qui sert de cahier de liaison. Ce cahier permet des communications entre l'enseignant de votre enfant et vous. Il contient après les renseignements administratifs :

- ☞ le règlement de l'école, la charte informatique en version enfant.
- ☞ Les pages blanches suivantes sont réservées à la communication entre les familles et l'école (demande de rendez-vous, informations urgentes à transmettre).
- ☞ Des formulaires d'autorisation de sortie régulière (à compléter quand votre enfant s'absente régulièrement de l'école pour un suivi par un service de soins comme l'orthophonie)
- ☞ Des formulaires d'autorisation de sortie exceptionnelle (à compléter quand votre enfant s'absente de manière exceptionnelle de la classe pour par exemple un rendez-vous à l'orthodontiste) – couleur orange
- ☞ des bulletins de retard – couleur jaune
- ☞ des bulletins d'absence (à remplir systématiquement après une absence ou quand une absence est prévue) – couleur bleu
- ☞ De nouvelles pages blanches qui serviront de fiches de remise de circulaires à signer dès qu'une circulaire est remise.



En maternelle, l'enseignante de votre enfant vous remettra régulièrement la pochette du facteur qui contiendra les circulaires. Merci de la rapporter dès le lendemain.

Cette année, vous aurez, à nouveau la possibilité, de recevoir les circulaires par la liste de diffusion électronique de l'école. Si vous choisissez cette solution, votre enfant vous demandera, aussi, de signer les pages blanches de remise de circulaires afin de nous assurer que vous avez bien reçu les circulaires.

Bulletins d'informations :

Un bulletin d'informations est publié le premier jour d'école de chaque mois. Pensez à la réclamer à votre enfant ou/et à regarder votre boîte aux lettres électroniques. Les bulletins seront archivés sur le site internet de l'école.

Site internet de l'école :

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://liesse.fr>. Une mise à jour importante a été faite durant les vacances. L'ensemble des publications de l'an dernier sont disponibles dans la rubrique « Souvenirs de l'année 2014-2015 ».

Agenda en ligne de l'école :

Un agenda en ligne est disponible pour tous à l'adresse suivante : <http://www.liesse.fr/spip.php?article737>

Calendrier, le pont :



Rentrée scolaire des élèves	Mardi 1 septembre 2015	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 16 octobre 2015	Lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Vendredi 18 décembre 2015	Mardi 5 janvier 2016
Vacances d'hiver	Vendredi 5 février 2016	lundi 22 février 2016
Vacances de printemps	Vendredi 1 avril 2016	lundi 18 avril 2016
Vacances d'été	Mardi 5 juillet 2016	Jeudi 1 septembre 2016

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le vendredi 6 mai ne sera pas travaillé. Pont de l'ascension

*Attention pas d'école, le lundi 4 janvier à l'école et au collège.
Départ en vacances, le vendredi après les cours*

Le directeur et l'équipe pédagogique rappellent aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous... La scolarité à partir de 6 ans est obligatoire.

Accompagnement scolaire – Devoirs du soir à l'école :

L'activité d'accompagnement scolaire, organisée par les services de la mairie, se déroule deux fois (lundi et / ou jeudi) par semaine pendant la période scolaire, de 17h à 18h.

Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charges par des bénévoles après

avoir pris leur goûter en garderie périscolaire, ils participent à l'activité et sont ensuite ramenés dans les garderies. Ce service commencera au mois d'octobre. Les inscriptions se font auprès des services de la garderie périscolaire.

Enseignante spécialisée – disposition d'adaptation :

Anne Tritschler est l'enseignante du dispositif d'adaptation de l'école. Elle sera présente deux journées sur l'école. Il s'agit d'une enseignante spécialisée, maître E qui interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l'enseignant titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage (par groupe de 2 à 4 enfants). Par exemple, elle travaillera pendant 45 minutes deux fois par semaine pendant six semaines avec trois enfants de CE2 pour retravailler la notion non acquise de l'écriture additive ou soustractive.

Avant toute intervention avec un enfant, elle rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.



Scolarisation des élèves handicapés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- ☞ reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés
- ☞ conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ☞ réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L'enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est :

Madame Chrystèle Vince, collègue Saint Stanislas, 2 voie Romaine, 29290 Saint-Renan

Tél : 02 98 05 36 96 – Mail : ddec29.c-vince@ecbretagne.org

Permanence : tous les mardis de 13h30 à 16h00

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l'école. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l'emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

La catéchèse, pour les familles des enfants de CE1 au CM2 qui le souhaitent, a lieu au sein de la paroisse. Les inscriptions se font au niveau de la paroisse.

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieux organisés par l'école doivent en informer par écrit le directeur de l'école en précisant s'il laisse en autonomie leur enfant dans la classe ou s'il vient le chercher durant ce temps.

Contribution scolaire – facturation :

La circulaire vous a été remise début juillet. Pour rappel :

Le conseil d'administration de l'OGEC a décidé des modalités de facturation pour simplifier, clarifier, éviter des factures trop variables pour les familles :

- Une facture est établie tous les mois du mois d'octobre au mois de juillet
- Les familles choisissent le paiement par prélèvement ou par chèque/espèce
- Les familles ayant choisi le mode de prélèvement seront averties par la facture du montant du prélèvement suivant.
- La cantine sera facturée au mois N+1

- Les sorties scolaires ne seront plus facturées au coût par coût mais par l'intermédiaire d'une forfait unique et mutualisé de 7 euros par mois. Les coûts des voyages en CM1 et CM2 seront facturés de manière mensuelle également.
- Aucun autre frais ne sera plus facturé en plus de ces frais cités précédemment.
- L'OGEC maintient pour la troisième année identique les frais de scolarité (21,50 euros par mois du MS au CM2 et 19,50 euros par mois en PS).
- Le tarif de restauration reste identique à 4 euros/repas malgré la baisse de la subvention municipale de 0,20 euros à 0,15 euros
- La caisse de solidarité de l'école est pérennisée.
- Réduction de 50% pour le troisième enfant (frais de scolarité et participation aux sorties scolaires). Gratuité pour le quatrième.

Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.

Horaires du secrétariat-comptabilité :



Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Le mercredi de 8h15 à 12h15.

Marie-Jo Squiban est à votre disposition pour toute question concernant la facturation, les changements exceptionnels de dernières minutes pour la cantine, la garderie. Elle assure l'accueil téléphonique et transmet l'information.

Le secrétariat dispose d'une adresse de courriel en cas de besoin : comptabilite@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent en voici les dates :

niveau	date de la réunion	horaire de début	lieu
PS A, PS B et PS/MS/GS bilingue	vendredi 2 octobre	18h00	Salle multifonctions sur le site de l'école élémentaire
MS A et MS B	mardi 13 octobre	18h00	
GS A et GS B	mardi 13 octobre	18h00	
CP A, CP B, GS/CP/CE1 bilingue, CP de la classe de CP/CE1	lundi 5 octobre	18h00	
CE1 A, CE1 B et CE1 de la classe de CP/CE1	mardi 22 septembre	18h00	
CE2 A, CE2 B et CE2 de la classe de CE2/CM1	mardi 29 septembre	18h00	
CM1 A, CM1 B et CM1 de la classe de CE2/CM1	vendredi 18 septembre	18h00	
CM2 A, CM2 B, CM2 C et CE2/CM1/CM2 bilingue	lundi 21 septembre	18h00	

Possibilité de se garer sur la cour arrière de l'école élémentaire en faisant

TRES ATTENTION aux enfants de la garderie

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de l'école,

Florent Bégoc
direction@liesse.fr